

**Article 1 :**

Le tournoi national de Corbas est ouvert à tous les joueurs détenteurs d'une licence FFBad ou d'une fédération étrangère pour la saison en cours et classés dans les séries de P12 à N2 (NC autorisé), pouvant jouer en catégories SENIOR (de Minime à Vétéran).

Le tournoi est déclaré sous le N° 2200188 (en attente de son autorisation)

**Article 2 :**

Les tableaux proposés sont SH, SD, DH, DD, DX décomposés en 6 séries au CPPH.

La compétition se déroulera en poules avec 1 ou 2 sortants par poule en fonction de la représentation (majorité des Tbx en 2 sortants).

En accord avec les JA, l'organisateur se réserve le droit de regrouper ou d'annuler des séries insuffisamment représentées.

**Article 3 :**

Le nombre d'inscription est limité. L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre. La priorité sera donnée aux inscriptions avec le règlement.

**Article 4 :**

Le tournoi se déroule sur les gymnases Jean JAURES et Jean FALCOT à Corbas et le GEO de la compétition est Olivier MARTIN.

Dans la mesure du possible, les séries seront affectées à un gymnase. Néanmoins, le jour de la compétition l'affectation des séries sur un gymnase peut changer.

**Article 5 :**

Possibilité de s'inscrire sur deux tableaux mais un joueur ne peut s'inscrire que sur un tableau par jour.

Samedi 10 juin : SH, SD, MX jusqu'aux finales

Dimanche 11 juin : DD, DH jusqu'aux finales

Le paiement est à faire par virement (de préférence) ou par chèque à l'ordre de EBC et les inscriptions peuvent être individuelles ou par le club. Le montant est de 20€ pour un tableau et de 24€ pour 2 tableaux.

Les inscriptions peuvent être envoyées par mail ou par courrier mais la priorité sera donnée aux inscriptions payées

La date limite d'inscription avec paiement est fixée au 1 juin 2023, cachet de la poste faisant foi.

Le Tirage au sort est le 3 juin 2023 en fonction du CPPH à cette date.

**Article 6 :**

Le positionnement dans la série se fera lors de la mise à jour du CPPH en date du 3 juin 2023.

Ce positionnement se fera en accord avec la règle des x16 comme décrite au RGC.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé, dans le cas des doubles une paire ne pourra être inscrite si un des 2 joueurs à un classement 16fs inférieur au classement du meilleur joueur de la série même si la moyenne de la paire correspond à la série.

Dans le cas des joueurs NC / P12 / P11, la règle des x16 ne s'applique pas mais on applique les restrictions suivantes :

- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus (tableau maxi P10)

- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus (tableau maxi D8)

**Article 7 :**

L'ordre des matchs respecte la numérotation du programme dans la mesure du possible. L'horaire est donné à titre indicatif. Selon l'avancement de la compétition, un joueur peut être appelé jusqu'à 1 heure avant l'horaire prévu.

**Article 8 :**

Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom peut être disqualifié par le juge arbitre. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase doit informer la table de marque et le JA qui autorisera ou pas sa demande; cette absence reste sous sa seule responsabilité et en connaissance de cause (voir article 6).

**Article 9 :**

Le temps de préparation sur le terrain (prise de connaissance du terrain, tests de volants, mise en tenue) est fixé à 3 minutes à l'appel du match.

Une salle d'échauffement sera à disposition dans les 2 salles.

**Article 10 :**

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes (temps de préparation compris). Néanmoins, ce temps peut être rallongé sous décision du JA ou diminuer en accord avec les intéressés.

**Article 11 :**

Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage.

**Article 12 :**

Tout volant touchant une infrastructure dans les gymnases est compté faute sauf au 1er service où il est compté let. On entend par infrastructure, les paniers de basket et la structure du gymnase. En jeu si le volant touche les filins il est compté let.

**Article 13 :**

Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels en cas de désaccord, en vente dans les gymnases, sont BABOLAT 4 pour les séries jusqu'à 2 et BABOLAT 2 pour les séries 1.

**Article 14 :**

Le joueur doit porter une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral

**Article 15 :**

Sur les deux gymnases, l'environnement ne permet pas l'installation de chaises pour le coaching ; néanmoins il est autorisé pendant les arrêts de jeu. Le plateau sportif est réservé aux joueurs en match et leur coach, ainsi qu'aux organisateurs et JA.

**Article 16 :**

Tout forfait doit être signalé aussitôt par mail [ebctournoisen@gmail.com](mailto:ebctournoisen@gmail.com) ou par téléphone 06.74.45.80.00 (Olivier Martin). Si le forfait est déclaré après le tirage au sort, le joueur doit se justifier soit par mail (de préférence) à : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à : *Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton ; 37 route du Vercors ; 38500 Saint Cassien*. Le délai est de 5 jours maximum à réception après la date de fin de la compétition.

En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine  
Le partenaire du défaillant devra faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci sera considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible l'organisation lui affectera un nouveau partenaire.

**Article 17 :**

L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant à des fins médicales doit présenter une ordonnance médicale auprès du juge arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports

**Article 18 :**

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

**Article 19 :**

Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.

**Article 20 :**

Cette compétition et ses participants devront se conformer aux réglementations concernant les mesures sanitaires, en vigueur au moment du tournoi.

Les REGLES SANITAIRES seront annoncées sur les convocations et affichées dans les différents lieux de la compétition.

**Article 21 :**

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement, pour les mineurs, ce sera le responsable légal. Les décisions du JA sont sans appel.

**Nos JA**

Principal : **Jean-Charles ABIHSSIRA**

Adjoint : **Gildas PERCHE**